



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASSE DE L'EST, LOT N°3 CLOISONS, DOUBLAGES, MENUISERIE INTERIEURE ET REVETEMENTS DE SOLS/PEINTURE PASSE ART MANIAC

**DÉCISION N° AU-19-314
EN DATE DU 04 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU la décision n°18-197 en date du 28/06/2018 de signer le marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot n°3 : cloisons, doublages, menuiserie intérieure et revêtements de sols et peinture (notifié le 10/07/2018) ;

VU la décision n°19-160 en date du 09/04/2019 de signer l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot n°3 : cloisons, doublages, menuiserie intérieure et revêtements de sols et peinture (notifié le 20/05/2019) ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 2 juillet 2019 relatif à la passation de l'avenant n°2 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte des travaux supplémentaires effectués à la demande du maître d'ouvrage ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ART MANIAC, sise, 10 ruelle Dordet – 95400 VILLIERS-LE-BEL, représentée par Monsieur Alain BENSARD, Président, l'avenant n°2 au marché de travaux de réhabilitation et extension du gymnase de l'Est pour le lot n°3 : cloisons, doublages, menuiserie intérieure et revêtements de sols et peinture.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 1 092.00 € HT soit 1 310.40 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190904-lmc1H6615H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/09/2019
Date de Publication : 04/09/2019